

Tarifs de scolarité / Contributions des familles

Les contributions des familles permettent de financer les dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement non prises en charge par l'état : entretien des bâtiments, amélioration de la sécurité, achats de matériels...

Trois catégories de contribution sont proposées :

Catégories	Coût mensuel sur 10 mois
A	71 €
B	86 €
C	98 €

Le choix de la catégorie se fait en toute liberté par chaque famille. Aucun supplément ne sera demandé en dehors des frais spécifiques individuels c'est-à-dire des livres ou activités et épreuves d'exams CACES uniquement pour les CAP 2^{ème} année. **2. CAP OPERATEUR/TRICE LOGISTIQUE**

Pour les 2^{èmes} Année CAP Opérateur/trice Logistique, un forfait de 200 euros environ pour le passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) des chariots élévateurs est mis sur la facturation et prélevé sur 10 mois.

FACTURATION ET REGLEMENTS

Une facture annuelle vous sera transmise dans le courant du mois d'Octobre avec un échéancier de règlement établi en fonction de votre choix de paiement. En cours d'année et en fin d'année, vous recevrez une ou plusieurs factures ajustant votre compte, par exemple pour la restauration et l'internat ou pour des frais individuels non prévus en début d'année (agenda, participation aux livres, ...). En cas de prélèvements automatiques, ceux-ci seront automatiquement ajustés, après réception de la ou les factures complémentaires. Tout paiement par chèque doit être libellé à l'ordre de l'OGEC DU LEVANT. Les bourses perçues par l'établissement viendront en déduction de la facture annuelle et un échéancier de paiement sera automatiquement actualisé.

Pour les reliquats de Bourses, merci de faire la demande à partir de fin janvier à adaviou@saintlouis-lapaix.com.

En cas de scolarisation d'au moins trois enfants dans le réseau de l'Enseignement Catholique, une aide de 25 % sur contribution scolaire est attribuée. Vous devez le signaler par écrit au service comptable en début d'année à adaviou@saintlouis-lapaix.com.

Aides financières

Afin de permettre la scolarisation de tous les élèves, des aides financières peuvent être accordées aux familles en justifiant de leurs revenus en référence à l'avis d'imposition de l'année 2023. Pour ce faire, les familles doivent déposer une demande écrite auprès du **service comptabilité du lycée à st louis -5 rue Pérault - 56100 Lorient ou par mail à : adaviou@saintlouis-lapaix.com**

CARTES SCOLAIRES

Une carte d'identité scolaire sera remise aux élèves, deuxième semaine de Septembre. Elle sert à l'accès à

l'Etablissement, au self, porte monnaie électronique « skolengo », à certaines salles spécialisées. **L'élève doit l'avoir en permanence sur lui.** En cas de perte : La carte sera rééditée et facturée 8 EUROS par prélèvement.

FRANS SCOLAIRES ET DEPART

Tout départ volontaire du lycée est signifié à l'Etablissement par courrier avec preuve de dépôt, après un entretien obligatoire avec le Chef d'Etablissement ou le coordinateur. **Le TRIMESTRE commencé reste dû.** Les tarifs s'entendent pour une année complète, les périodes de stages en entreprises faisant partie de la scolarité.

Internat

Devant les charges engendrées par l'encadrement des élèves internes, l'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire entière. Le tarif de l'internat comprend le prix de l'hébergement et de la restauration soit **un coût mensuel de 341 €** réparti sur 10 mois (si option « prélèvement automatique »), déduction faite d'une somme égale à 50 % de la valeur de la carte de BUS pour les internes scolarisés au Lycée SAINT-LOUIS pour les familles fournissant leur(s) justificatif(s) de paiement (annuel ou trimestriel).

RESTAURATION –SELF :

Demi-pension

A l'inscription, la famille doit opter pour un régime de restauration Externe ou Demi-pensionnaire avec possibilité de changement de régime à chaque début de trimestre (sous réserve d'une demande écrite à faire fin Décembre et fin Mars à florence.petrimaux@lapaix.org). Le service de restauration du Lycée Notre Dame de la Paix permet aux élèves de se restaurer pour un prix moyen de **6.50 € par repas**.

Au self, les élèves externes peuvent se restaurer au Lycée en s'acquittant de 6.90 € par repas via la plateforme SKOLENGO.

Inscription au SELF ET CAFETERIA :

Vous êtes externe : Créditez votre compte skolengo en suivant le lien indiqué ci dessous. (L'application peut être chargée sur votre téléphone portable ou celui de vos parents). <https://sindlp.family-administration.skolengo.net> Se présenter à la cafétéria entre 8H00 et 10H20 pour réserver votre choix de menu. L'identifiant est l'adresse mail du parent ou responsable préférentiel sur pronote.

Vous êtes DP ou interne : Si vous souhaitez prendre des produits proposés à la carte (hors formule), il vous faut créditer votre compte skolengo : <https://sindlp.family-administration.skolengo.net>

Se présenter à la cafétéria entre 8h et 10h20 ou enregistrer votre choix de menu. La formule cafétéria n'entraîne aucun surcoût. Seuls les compléments hors formule sont à payer en créditant à l'avance le compte skolengo.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement de la cafétéria, s'adresser à Mme PETRIMAUX à l'adresse suivante : florence.petrimaux@lapaix.org. L'inscription à la demi-pension est un engagement trimestriel, tout départ est signifié à l'Etablissement par courrier ou mail avant le trimestre suivant à florence.petrimaux@lapaix.org.

« Les repas non pris ne sont pas remboursés SAUF pour des absences pour maladie (au-delà de cinq jours consécutifs) sur présentation d'un certificat médical ainsi que les stages, sorties et voyages prévus par l'établissement. »

L'INCIDENCE DES ABSENCES / Absences justifiées de 5 jours consécutifs au minimum (sur certificat médical)

Déduction Journalière	Restauration	Internat	Scolarité
	Valeur du repas 6.50 euros	Forfait de 11 €	Sans incidence

Les régularisations apparaissent sur des factures complémentaires de la facture annuelle.

COUPON à retourner dûment complété à l'Accueil pour le 19 Août 2025.

CHOIX DE LA TARIFICATION 2025-2026

Après avoir pris connaissance des tarifs de scolarité ci-dessus et du mode de calcul par tranche de revenu, Madame – Monsieur _____

Ayant inscrit leur fils/fille _____ élève en classe de _____

Merci de cocher
selon vos revenus

☐ en catégorie A ⇨ 10 échéances de 71 €
☐ en catégorie B ⇨ 10 échéances de 86 €
☐ en catégorie C ⇨ 10 échéances de 98 €

En qualité de : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne
Choisissez ou confirmez ☐ Prélèvement automatique

Joindre le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA si non remis au lycée

Uniquement pour les nouveaux élèves ou modification de RIB ou de payeur.

☐ Chèque

Fait à _____ le _____

Signature :